



Présentation et signature de la stratégie régionale Sport Santé

La Conférence régionale des financeurs du sport* Centre Val de Loire organise en présence de Madame la Préfète Sophie Brocas une présentation de la stratégie régionale Sport Santé 2024/2028, le 20 février, à l'occasion de son assemblée plénière en Préfecture à Orléans.

Cette présentation rassemble les différents pilotes de cette stratégie (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire, Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire).

Afin de marquer leur engagement dans cette stratégie, une signature par les parties prenantes est prévue à l'issue de la présentation.

Des enjeux de santé

Cette stratégie s'inscrit dans un contexte national comme régional d'inactivité et de sédentarité de la population. 47% des femmes et 29% des hommes sont inactifs physiquement. 37% des 6-10 ans et 73% des 11-17 ans n'atteignent pas les recommandations en matière d'activité physique. Une situation liée aux évolutions de société (rapport aux écrans...) qui a des conséquences sur la santé de nos concitoyens. L'inactivité physique tue autant que le tabagisme (5 millions de décès dans le monde). Le coût social de l'inactivité physique en France est estimé à 140 milliards d'euros par an (France Stratégie. L'évaluation socio-économique des effets de santé des projets d'investissement public. Synthèse. Ministère de la transition écologique ; 2022)

Selon l'OMS, la sédentarité constitue le quatrième facteur de risque de maladies non transmissibles et on estime qu'elle est à l'origine de 3,2 à 5 millions de décès par an. Dans le monde, la sédentarité serait à l'origine d'environ 27 % des cas de diabète, 30 % des cas de cardiopathie ischémique et de 21 % à 25 % des cas de cancers du sein et du côlon.

Des effets visibles chez les plus jeunes

Depuis quarante ans, les enfants ont perdu environ 25% de leur capacité cardio-vasculaire (Sources : Fédération française de cardiologie

<https://www.fedecardio.org/wp-content/uploads/2021/05/2016-02-15-CP-Parcours-du-Coeur-Scolaire.pdf>).

En 1970, un collégien pouvait courir 600 m en trois minutes, aujourd'hui, pour parcourir la même distance, il lui faut en moyenne une minute de plus. Trois enfants sur cinq ne savent pas enchaîner quatre sauts à cloche-pied en entrant en sixième. En France, moins de 50% des élèves respectent les 60 minutes d'activité physique quotidienne recommandées.

Une stratégie régionale sport santé pour structurer le sport santé

Dans le cadre du Projet Sportif Territorial* (PST) de la Conférence régionale du sport Centre-Val de Loire, ce constat a poussé les acteurs régionaux à se mobiliser pour la création d'une stratégie régionale Sport Santé, sachant que l'activité physique adaptée est considérée comme thérapeutique non médicamenteuse à part entière, depuis 2011, par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Cette stratégie a pour but de répondre à trois objectifs transversaux : structurer le sport santé en région Centre-Val de Loire, développer des environnements favorables à un mode de vie physiquement actif (mobilités actives) et enfin évaluer le déploiement et les effets du sport santé en Centre-Val de Loire.

Un large public visé : des enfants aux personnes atteintes de maladies chroniques

Quatre axes stratégiques ont été définis pour mettre en œuvre cette stratégie.

1- La **promotion de l'activité physique et sportive auprès des enfants, des adolescents et étudiants dans tous les temps éducatifs**. Cela passe par des actions concrètes comme la communication sur les équipements sportifs de proximité, la formation des éducateurs sportifs aux activités d'éveil dès l'âge de trois ans mais aussi le développement du Pass'Sport ou encore le rapprochement des Maisons Sport Santé du milieu scolaire.

2- **Le développement l'activité physique et sportive en milieu professionnel** (entreprises, administrations, indépendants). Un développement qui passe notamment par une sensibilisation des dirigeants aux bienfaits de l'activité physique et sportive en leur démontrant les bénéfices pour l'entreprise mais aussi en formant les éducateurs à la spécificité du milieu du travail ainsi que des personnes ressources au sein des entreprises.

3- Le troisième axe porte sur le **développement de l'Activité Physique Adaptée (APA)** sur prescription pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Au-delà d'un travail d'identification de l'offre existante sur les territoires, il s'agit d'informer les personnes atteintes de maladies chroniques, notamment en présentant le fonctionnement des Maisons Sport Santé en milieu hospitalier mais également en communiquant auprès des professionnels. Le but est de pouvoir garantir la qualité du parcours individualisé d'APA en outillant, par exemple, les médecins avec une prescription type et en mettant en place un accompagnement individualisé pendant et après une prescription. Pour permettre ce développement, une valorisation financière de l'accompagnement pendant et après une prescription est envisagé.

4- Enfin, le dernier axe consiste en la **promotion des offres de pratiques ciblées d'activité physique et sportive auprès des publics spécifiques ou éloignés** (personnes âgées, en situation de handicap, en précarité mais aussi les demandeurs d'emploi, les publics pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ou en milieu carcéral...). Outre une valorisation des dispositifs existants, parmi les leviers identifiés, il y a la mutualisation des créneaux de pratique proposés, la sensibilisation des travailleurs à l'importance de l'activité physique et sportive mais aussi la formation des éducateurs sportifs aux spécificités de l'accompagnement de ces publics.

Quelques chiffres en région Centre-Val de Loire

- 12 maisons Sport Santé en Centre-Val de Loire permettant la possibilité de prescription médicale d'activités physiques adaptées.
- 646 096 licences sportives en région Centre-Val de Loire (diagnostic territorial, septembre 2021)
- 1492 entreprises relevant de la branche sport (dont 1329 pour le sport associatif) et 2780 salariés déclarés (Source : AFDAS – septembre 2023)
- 948 sportifs de haut niveau (liste et non liste, en structure et hors structure, état des lieux sport de haut niveau en région 2021)

***Conférence régionale du sport(CRS) et Conférence régionale des financeurs du sport** : Les Conférences Régionales du Sport (CRS) ont été instituées par la loi du 1er août 2019. Elles font suite à la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS). Les CRS représentent les instances de concertation et de décision des acteurs du sport au sein des territoires. Dans chaque région, la conférence régionale du sport se compose de 4 collèges (État, collectivités territoriales, mouvement sportif, monde économique et social). Elles disposent notamment de financements de l'Agence Nationale du Sport (ANS) utilisés au service du développement de la pratique du sport et des équipements sportifs. Cette instance a pour but de coordonner et harmoniser les politiques sportives du territoire. **La Conférence régionale du sport**

Centre Val de Loire a été la première à être installée en France le 20 janvier 2021 et est présidée par François Bonneau.

La Conférence régionale des financeurs du sport, présidée par Francis Cammal en région Centre-Val de Loire, est, quant à elle, garante de la bonne utilisation des dotations en définissant des seuils et en examinant les projets. Elle favorise aussi la mutualisation des financements des différents acteurs. En 2023, plus de 3,78 millions d'euros de crédits ANS équipements (Agence Nationale du Sport) ont été instruits par la Conférence Régionale des Financeurs Centre-Val de Loire, dont 3 millions d'euros pour les équipements de proximité. Plus de 2,19 millions d'euros ont été consacrés pour les aides à l'emploi, soit plus de 200 emplois sur la région. Dans un autre registre, 116 000 € ont été attribués aux dispositifs « J'apprends à nager » et à l'aisance aquatique. 50 000€ ont bénéficié aux dispositifs « savoir rouler à vélo ».

***Projet sportif territorial (PST) :** Le Projet sportif territorial du Centre-Val de Loire est un document cadre rédigé et partagé par les acteurs de la conférence régionale.

Il définit des objectifs et des actions, répartis autour de trois axes :

- utilité sociale (cela va de l'accompagnement des collectivités territoriales pour améliorer l'accès aux équipements sportifs au développement d'une plateforme sport, éthique et citoyenneté en passant par la conception d'un plan de prévention autour du sport santé),
- équilibre territorial (une politique d'équipements sportifs en cohérence avec l'aménagement du territoire mais aussi une stratégie partagée entre les acteurs du sport de haut niveau)
- développement économique (du soutien de la professionnalisation des acteurs du sport à l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau).

Contacts :

Gaëla Messerli-Taleb, chargée de mission de la Conférence Régionale du Sport Centre-Val de Loire
06 52 04 34 97.

crscvl@sport-centrevalde Loire.fr

Cabinet de la préfète

Service régional de la communication interministérielle
02 38 81 40 35

pref-communication@loiret.gouv.fr